



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 novembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue du Castel, 107.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous tenons à signaler notre peine quant à l'éventualité de la disparition de l'arbre présent en front de rue. Cet érable, monumental, ajoute une touche particulière à cette avenue et fait écho aux deux autres arbres en zone de recul à proximité immédiate.

Ensuite, le projet propose la démolition pure et simple de ce bâtiment dont la qualité architecturale est évidente, surtout au niveau de sa façade latérale qui sublime la large zone de retrait latérale présente.

D'un point de vue plus macro, la Commune est régulièrement confrontée à des projets proposant la démolition de son patrimoine. Ils nous rappels les tristes souvenirs de la bruxellisation, implorant comme alibi la densification en lieu et place de la modernisation prônée dans les années '60.

Indépendamment de cela, le projet pose certains problèmes :

La création d'un sous-sol contre la propriété du n°105 qui est déjà très fragilisé entraîne de nombreux risques. Il faudrait le maximum de garantie quant au risque d'effondrement ou de dégât à la bâtisse voisine et garantisse la sécurisation du chantier.

En ce qui concerne la présence de la lucarne à l'avant et d'une très grande terrasse sur la toiture : la lucarne telle que proposée en façade avant présente une forte avancée par rapport à la toiture ce qui la rend trop exubérante. Elle devrait être plus intégrée dans la toiture ou remplacée par des fenêtres.

Ensuite, la terrasse proposée pour le penthouse propose une très grande surface. Son utilisation pour des fonctions récréatives va entraîner des nuisances sonores pour l'ensemble de l'îlot. L'accès à cette dernière par la façade avant doit être supprimé et la surface en façade arrière réduite.

Finalement, nous avons des inquiétudes quant aux matériaux choisis pour la toiture. En effet, la couverture métallique de teinte claire ne correspond pas au « prestige » de l'avenue du Castel et dénote avec l'ensemble des toitures avoisinantes. Si l'option de la couverture métallique est conservée, celle-ci devra avoir un rendu mat et non brillant.

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.